

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aurais une petite proposition à faire. J'espère que lorsque Votre Honneur examinera ce problème, il ne manquera pas de distinguer en ce qui concerne le scrutin, la situation qui se présente lorsque la Chambre est en session régulière avec monsieur l'Orateur occupant le fauteuil, la Chambre étant formée en comité plénier. Lorsqu'on procède à un vote à la Chambre, les députés sont appelés par le timbre, qu'ils soient aux comités ou ailleurs. Lorsque la Chambre est formée en comité plénier, le vote est debout, par assis et sans liste de noms. Il s'agit d'une affaire très importante lorsque nous étudions un bill article par article.

Mon autre point se rapporte au tableau de présence. Il y a lieu d'examiner ce système, compte tenu du Règlement, car les ministres ne sont jamais présents lorsque des questions pressantes surgissent.

M. l'Orateur: Je remercie le député de Calgary-Nord, mais je ne suis pas sûr qu'il faille nécessairement prendre en considération le système de roulement à propos de la question soulevée par le député de Saint-Jean-Est. La question du vote est importante, et je crois que c'est le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui l'a signalée à la présidence en passant tout à l'heure. Il s'agit d'un élément très important, et la présidence va sûrement l'examiner en consultation avec les députés. La présidence a des responsabilités, mais les députés, étant membres du Parlement, en ont aussi, et je les invite à les partager avec la présidence.

AFFAIRES COURANTES

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

[Français]

M. H.-Pit Lessard (LaSalle): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 1^{er} rapport du comité permanent des transports et des communications.

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

[Traduction]

M. D. R. Tolmie (Welland): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 3^e rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-Verbaux de ce jour.]

* * *

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1971-1972

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) présente un message dont l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet les prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972.

—Monsieur l'Orateur, les prévisions de dépenses qui viennent d'être soumises comprennent 14,352 millions de dépenses budgétaires et 989 millions de dépenses non

budgétaires, ces dernières étant des prêts, placements et avances en vertu de lois particulières autorisant l'affectation de crédits. Il doit être entendu qu'il y a d'autres dépenses non budgétaires qui n'apparaissent pas dans les prévisions budgétaires et dont l'autorisation relève d'autres lois, telles que les prêts à la Société centrale d'hypothèques et de logement autorisés en vertu de la loi nationale de l'habitation.

Les dépenses budgétaires sont supérieures de 1,004 millions aux dépenses prévues pour 1970-1971 et de 1,442 millions au budget principal des dépenses pour 1970-1971. Si l'on compare le budget actuel à celui de l'année financière précédente, soit 1970-1971, on remarquera que plus de la moitié de l'accroissement, soit environ \$560 millions, provient de l'augmentation des crédits statutaires, crédits dont l'importance est déterminée par certaines lois du Parlement déjà en vigueur.

Au chapitre de l'augmentation des crédits statutaires, les plus importants concernent les programmes au titre desquels le gouvernement accorde des paiements inconditionnels aux provinces ou partage avec elles les frais en matière de santé, de bien-être et d'enseignement post-secondaire. De plus, on doit faire face à une augmentation des dépenses en ce qui a trait au service de la dette publique, des prêts aux étudiants, des contributions du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage et aux régimes de retraite des fonctionnaires. Par contre, dans un cas donné il y a eu diminution sensible des crédits statutaires, notamment en ce qui a trait aux frais et aux paiements anticipés pour le stockage du blé; cette diminution provient de l'augmentation du volume de livraisons et des remboursements plus élevés que prévu des avances.

En comparant à nouveau le budget des dépenses de 1971-1972 aux prévisions des dépenses pour l'année 1970-1971, des modifications substantielles sont intervenues dans les dépenses pour lesquelles le gouvernement fédéral dispose d'une plus grande liberté de décision en matière d'allocation des ressources. Ces changements témoignent d'initiatives nouvelles de la part du gouvernement et d'un effort accru dans des domaines généralement considérés comme prioritaires par les Canadiens, notamment l'expansion économique régionale, la formation professionnelle des adultes, les affaires indiennes et esquimaudes, le développement du bilinguisme, le développement du Nord canadien, les subventions à l'industrie par le ministère de l'Industrie et du Commerce et le développement de la citoyenneté.

Les prévisions budgétaires indiquent aussi des dépenses plus élevées pour un certain nombre de programmes nécessaires à la gestion et au bon fonctionnement du gouvernement. Ces prévisions font mention de crédits pour un ministère de l'Environnement, conformément aux propositions contenues dans la future loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement. On a affecté également des fonds pour un ministère d'État aux affaires urbaines et au logement qui serait créé en vertu de la loi sur l'organisation du gouvernement.

Le nouveau ministère de l'Environnement regroupera les activités qui ressortissent présentement au ministère des Pêches et des Forêts à certains programmes et activités du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du ministère des Transports, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et enfin, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Les modifica-